

FSC.JOUR/733 18 September 2013

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence: Luxembourg

727° SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: Mercredi 18 septembre 2013

Ouverture: 10 h 05 Clôture: midi

2. Président : Ambassadeur H. Wurth

Au nom du Forum pour la coopération en matière de sécurité, le Président a souhaité la bienvenue à l'Ambassadeur Daniel Baer, nouveau Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'OSCE, à l'Ambassadeur Christian Strohal, nouveau Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'OSCE, et à l'Ambassadrice Katja Pehrman, nouvelle Représentante permanente de la Finlande auprès de l'OSCE.

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposés sur le Traité sur le commerce des armes :

- Exposé sur le Traité sur le commerce des armes et les engagements connexes éventuels pour les États participants de l'OSCE, par M. R. Isbister, Chef d'équipe, Contrôle des armes légères et des transferts, Saferworld;
- Exposé sur le Traité sur le commerce des armes et l'OSCE: quelles implications et quelles possibilités d'action pour promouvoir le nouveau traité ?, par M. L. Simonet, expert indépendant, ancien conseiller politico-militaire de la Représentation permanente de la France auprès de l'OSCE

Président, M. R. Isbister (FSC.DEL/144/13 OSCE+), M. L. Simonet (FSC.DEL/143/13 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et

pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/147/13), Suisse (annexe 1), Turquie, Biélorussie (FSC.DEL/148/13 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Finlande

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Exercice militaire conjoint de la Fédération de Russie et de la Biélorussie intitulé « Ouest 2013 », devant se tenir du 20 au 26 septembre 2013 : Biélorussie (annexe 2), Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Distribution d'une étude comparative des engagements de l'OSCE relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et des accords internationaux dans le domaine des ALPC (FSC.GAL/90/13): Représentant du Centre de prévention des conflits
- b) Questions de protocole : Représentant du Centre de prévention des conflits
- c) Exposé introductif à l'intention des nouveaux délégués auprès du FCS prévu le 27 septembre 2013 : Représentant du Centre de prévention des conflits
- d) Exposé sur la 61^e réunion du Groupe des communications devant se tenir le 25 septembre 2013 : Représentant du Centre de prévention des conflits (annexe 3)

4. Prochaine séance :

Mercredi 25 septembre 2013 à 10 heures, Neuer Saal



FSC.JOUR/733 18 September 2013 Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

727^e séance plénière

Journal nº 733 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,

La Suisse tient à remercier la Présidence luxembourgeoise du FCS d'avoir organisé ce dialogue de sécurité consacré au Traité sur le commerce des armes, dialogue qui s'avère des plus opportuns.

Nous tenons également à remercier M. Roy Isbister et M. Loïc Simonet pour leurs observations et exposés intéressants. La Suisse ayant joué un rôle actif dans le processus du Traité sur le commerce des armes depuis ses débuts, je souhaiterais formuler quelques commentaires.

La conclusion et l'adoption du Traité sur le commerce des armes ont été un grand succès. Le Traité est un document juridique solide, robuste et équilibré susceptible de renforcer la sécurité aussi bien internationale que régionale tout en promouvant un commerce international des armes responsable. Il couvre toute une série de catégories, dont les armes légères et de petit calibre, les munitions et les pièces et composants. Il place le droit international humanitaire et des droits de l'homme au centre de l'évaluation des exportations. Il traite de manière exhaustive des conséquences sécuritaires, sociales, économiques et humanitaires du commerce non réglementé et illicite d'armes classiques. L'efficacité du Traité dépendra cependant de la volonté des États d'assurer sa pleine mise en œuvre.

La Suisse est prête à apporter sa contribution à cet égard et œuvrera activement en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre intégrale du Traité. La Suisse était parmi les 67 premiers États Membres de l'Organisation des Nations Unies à signer le Traité à New York, lors de la cérémonie spéciale marquant son ouverture à la signature, le 3 juin 2013. À cette occasion, je tiens à vous informer que mon pays a entamé le processus de ratification au niveau national et je saisis cette occasion pour encourager les autres à en faire autant, afin que le Traité entre en vigueur rapidement. En outre, nous soutenons également divers projets visant à faire mieux connaître le Traité sur le commerce des armes et à en favoriser la mise en œuvre. Des acteurs basés à Genève ont lancé des projets très prometteurs en soutien à la mise en œuvre du Traité. Ce n'est là qu'un facteur parmi d'autres qui ferait de Genève un lieu idéal pour le Secrétariat du Traité. Aucune autre ville n'héberge un réseau aussi concentré de missions diplomatiques, d'organisations internationales, d'ONG, de programmes interinstitutionnels et d'institutions universitaires de niveau international. La

Confédérations suisse serait heureuse d'accueillir à Genève le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes.

La contribution des organisations régionales et sous régionales au processus du Traité sur le commerce des armes a été très utile. En effet, l'OSCE elle-même, en tant qu'arrangement régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, a élaboré, au cours de ces deux dernières décennies, un ensemble impressionnant de normes, de standards et de mesures visant à assurer des transferts responsables d'armes classiques et à endiguer la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites, contribuant ainsi aux efforts déployés au niveau mondial. À cet égard, on peut mentionner les Principes régissant les transferts d'armes classiques, document historique adopté le 25 novembre 1993, qui est l'un des principaux documents de l'OSCE traitant de la question des transferts d'armes responsables.

L'OSCE peut et devrait jouer un rôle déterminant dans le domaine des armes légères et de petit calibre ainsi que du commerce des armes. Nous encourageons le FCS à contribuer activement à soutenir le Traité sur le commerce des armes.

De l'avis de la Suisse, l'universalisation et la mise en œuvre sont des aspects essentiels dont l'OSCE pourrait s'occuper et, ce faisant, élaborer de possibles mesures concrètes. La Suisse attend avec intérêt d'échanger des vues avec les États participants sur la façon dont ces derniers pourraient promouvoir le dialogue et la coopération s'agissant du Traité sur le commerce des armes.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



FSC.JOUR/733 18 September 2013 Annex 2

FRENCH

Original: RUSSIAN

727^e séance plénière

Journal n° 733 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BIÉLORUSSIE

Monsieur le Président,

Nous tenons à faire savoir aux distinguées délégations que l'exercice stratégique conjoint « Ouest-2013 » des forces armées de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie se tiendra sur le territoire de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie du 20 au 26 septembre 2013.

Le but de cet exercice est d'améliorer la formation et l'utilisation des groupements de troupes (forces) dans le souci d'assurer la sécurité militaire de l'État allié de l'Union.

Au total, 12 850 militaires participeront au segment biélorusse de l'exercice et près de 9 400 au segment russe.

Des informations plus détaillées sur cette activité figurent dans les notifications que la Biélorussie et la Russie ont envoyées aux États participants via le réseau des communications de l'OSCE le 8 août 2013 (formulaires n° CBM/BY/13/0048/F25/O et n° CBM/RU/13/0068/F25/O).

Une unité de la 103^e brigade mobile indépendante des forces spéciales des forces armées de la République de Biélorussie participera au segment russe de l'exercice « Ouest-2013 ».

Nous tenons également à faire remarquer que la République de Biélorussie, agissant dans un esprit de bonne volonté et s'appuyant sur les principes de l'ouverture et de la transparence, a invité des représentants des États participants voisins (Lettonie, Lituanie, Pologne et Ukraine) à se familiariser avec la forme d'activité militaire susmentionnée. La notification correspondante a été envoyée via le réseau des communications de l'OSCE le 14 août 2013 (formulaire n° CBM/BY/13/0049/O).

Je demande que le texte de la présente déclaration soit annexé au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



FSC.JOUR/733 18 September 2013 Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

727^e séance plénière

Journal n° 733 du FCS, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Merci, Monsieur le Président.

Chers ambassadeurs, Chers collègues,

En ma qualité de Président du Groupe des communications du FCS, je voudrais saisir cette occasion pour faire savoir que la 61^e réunion du Groupe des communications se tiendra mercredi prochain, 25 septembre, à 14 heures, dans la Bibliotheksaal. Comme à l'accoutumée, toutes les délégations y sont les bienvenues.

Lors de cette réunion, les deux principaux points suivants seront examinés :

- La nécessité de disposer d'un emplacement supplémentaire pour les serveurs un site secondaire ou de reprise sur défaillance, si vous voulez. La raison de ce débat tient à la nécessité de faire en sorte que le réseau des communications de l'OSCE soit disponible 24 heures sur 24;
- Les dates de l'échange annuel d'informations militaires en décembre. J'ai l'intention de recommander les dates suivantes :
 - Mardi 10 et mercredi 11 décembre : Atelier sur l'échange de données automatisé;
 - Jeudi 12 décembre : échange officiel sur papier pour le Document de Vienne 2011 et diffusion des données composites rassemblées au cours de l'Atelier sur l'échange de données automatisé;
 - Il convient de noter que la 62^e réunion du Groupe des communications est actuellement prévue au cours de cette période, à la suite de la réunion du FCS le mercredi 11 décembre. Nous ferons cependant preuve de souplesse afin de tenir compte des débats et de la réunion des chefs des centres de vérification.

FSC.JOUR/733 18 September 2013 Annex 3

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'informer le Forum de ces importantes questions. Je serais heureux de répondre à toute question que vous pourriez avoir.